

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le mardi 4 octobre 2022 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Gilles Courchaine et Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire. Le conseiller monsieur Hugo Carle a motivé son absence.

Madame Lynn Kearney, directrice générale et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2022-10-R12324

Gilles Courchaine appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2022-10-R12325

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 septembre 2022
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 septembre 2022
 - 2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
5. Administration
 - 5.1 Suivi du comité de sélection – poste de direction générale
 - 5.2 Autorisation de signature directrice générale par intérim – correction de servitude Hydro-Québec et Bell Canada – Domaine du Lac des Pères inc.
 - 5.3 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux
 - 5.4 Adoption du projet de Règlement numéro 326-22 décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux.
 - 5.5 Engagement envers le MAMH – consolidation de dette
6. Aménagement et urbanisme
7. Transports
 - 7.1 Appel d'offres contrat de déneigement des cours municipales
 - 7.2 Autorisation de versement - niveleuse
8. Loisirs, culture et bibliothèque
9. Responsabilité sociale
10. Environnement
11. Hygiène du milieu
12. Développement économique et touristique
13. VARIA
14. Correspondances
 - 14.1 Demande d'appui Ville de Gracefield – Demande d'aide à divers paliers gouvernementaux – Frais de dépassement des postes en essence
 - 14.2 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en main » 2023 et 2024
 - 14.3 Demande d'appui MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Appui à la Ville de Gracefield – Demande au ministère des Transports du Québec – Traverse de piétons avec signalisation

- 14.4 Demande d'appui MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches
- 14.5 Demande d'appui MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Second appui au mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau en lien avec les territoires incompatibles avec l'activité minière
- 15. Autres correspondances
- 15.1 La Mutuelle des municipalités du Québec – ristourne 2021 : À titre informatif
- 16. Parole au public et période de questions
- 17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le maire effectue une déclaration concernant la situation de la municipalité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 septembre 2022 2022-10-R12326

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 septembre 2022 2022-10-R12327

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2022-10-R12328

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 167 435,45 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	6 417,05 \$
Comptes à payer :	116 170,49 \$
Salaires :	44 847,91 \$

EN CONSÉQUENCE, Mélanie Renaud appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

Madame Diane Brazeau s'informe à l'effet que le dépanneur a été vendu et désire savoir si l'intention des nouveaux propriétaires est de maintenir les services d'un dépanneur dans la municipalité.

Madame Raulende Latourelle s'informe des coûts occasionnés par les frais légaux de la situation actuelle de la municipalité.

Monsieur Christopher Hamel s'adresse au conseil dans le but d'effectuer une présentation sur un modèle de système septique utilisant une lumière UV. La directrice générale par intérim, madame Lynn Kearney l'informe que sa demande sera transmise à la nouvelle direction générale.

4.0 Incendie et sécurité publique

5.0 Administration

5.1 Suivi du comité de selection – poste de direction générale

Le maire informe que le processus suit son cours et qu'il y a plusieurs candidatures.

5.2 Autorisation de signature directrice générale par intérim – correction de servitude Hydro-Québec et Bell Canada – Domaine du Lac des Pères inc. 2022-10-R12329

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale par intérim, Lynn Kearney à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à la correction apportée à la servitude d'Hydro-Québec et Bell Canada concernant les terrains municipaux sur le chemin du Cerf (Domaine du Lac des Pères inc.), tel qu'il appert à la description technique préparée par Stéphane GAGNON, arpenteur-géomètre le deux septembre deux mille vingt-deux (2022-09-02), sous le numéro 8148 de son répertoire.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux 2022-10-R12330

Avis de motion est lancé par la conseillère Sylvie Leclair que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 Adoption du projet de Règlement 326-22 : Règlement concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux 2022-10-R12331

Mélanie Renaud appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu de procéder à l'adoption du Projet de règlement numéro 326-22 : Règlement concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 300 000 \$ et un emprunt de 1 300 000 \$ pour combler un déficit selon l'article 3 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.5 Engagement envers le MAMH – consolidation de dette 2022-10-R12332

Considérant que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau connaît certaines difficultés dans sa gestion financière;

Considérant que ces difficultés sont susceptibles d'avoir, à terme, des impacts sur la capacité de la Municipalité à assurer ses obligations contractuelles, salariales et légales, en plus des impacts sur les services à la population;

Considérant qu'aux fins de remédier à la situation, la Municipalité compte adopter un règlement d'emprunt pour une consolidation de dettes;

Considérant qu'avant de se prononcer sur l'approbation de ce règlement d'emprunt, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation souhaite obtenir certaines garanties quant au sérieux de la démarche de redressement financier de la Municipalité;

Il est proposé par Linda Lirette

Appuyée par Mélanie Renaud

Et résolu :

Que la Municipalité collabore avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, réponde à toute demande de sa part et effectue tous les suivis requis par celui-ci, jusqu'à ce que la situation financière de la Municipalité se soit redressée à la satisfaction du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité adopte un plan de gestion et de redressement détaillé, avec cibles et indicateurs de suivi, en transmette copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le mette en œuvre;

Que la Municipalité mette en œuvre les contrôles internes nécessaires à ce que la situation ne se reproduise plus;

Que la Municipalité complète la production de toutes redditions de comptes, notamment les rapports financiers et états comparatifs, et prenne toutes les mesures nécessaires pour respecter les échéances légales et normes en vigueur;

Que la Municipalité prenne tous les moyens nécessaires pour limiter au maximum l'impact de la consolidation de dettes sur la charge fiscale du contribuable.

Que la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour faire foi de l'engagement de la Municipalité dans le processus de redressement financier.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Aménagement et urbanisme

7.0 Transport

7.1 Appel d'offres contrat de déneigement des cours municipales 2022-10-R12333

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale par intérim à lancer un appel d'offres pour le contrat de déneigement des cours municipales pour l'année 2022-2024. Il est également résolu d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et d'autoriser le maire, Roch Carpentier ainsi que la directrice générale par intérim, Lynn Kearney à signer le contrat.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2 Autorisation de versement - niveleuse
2022-10-R12334**

Considérant que le conseil souhaite récupérer l'équipement;

Considérant que le fournisseur accepte un versement de 200 000 \$ afin qu'il soit en mesure de retourner l'équipement à la municipalité;

En conséquence, Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Lynn Kearney à verser la somme de 200 000 \$ à Brandt Tractor.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

9.0 Responsabilité sociale

10. Environnement

11. Hygiène du milieu

12. Développement économique et touristique

13. VARIA

14. Correspondances

**14.1 Demande d'appui Ville de Gracefield – Demande d'aide à divers paliers gouvernementaux – Frais de dépassement des postes en essence
2022-10-R12335**

Gilles Courchaine appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'appuyer la Ville de Gracefield dans sa démarche d'effectuer une demande à divers paliers gouvernementaux relativement à une aide financière pour combler le déficit généré par les frais de dépassement des postes en essence.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.2 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en main » 2023 et 2024
2022-10-R12336**

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire de CHGA « Clé en main » pour l'année 2023-2024 au montant de 1 650 \$ plus taxes par année.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.3 Demande d'appui MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Appui à la Ville de Gracefield – Demande au ministère des Transports du Québec – Traverse de piétons avec signalisation
2022-10-R12337**

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'appuyer la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Gracefield afin de demander au ministère des Transports Québec d'installer un feu de circulation pour traverse de piétons au coin des rues Saint-Joseph et Polyvalente.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.4 Demande d'appui MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches
2022-10-R12338**

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche afin de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de mettre en place des mesures provinciales, sans frais pour les municipalités, pour contrôler la surpopulation des bernaches.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.5 Demande d'appui MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Second appui au mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau en lien avec les territoires incompatibles avec l'activité minière
2022-10-R12339**

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'appuyer le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans son appui du second mémoire de la MRC de Papineau concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière. Il est également résolu d'appuyer le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant leur avis que les préoccupations et les demandes énoncées dans le mémoire de la MRC de Papineau devront être intégrées dans le processus de réflexion du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

Monsieur Jean Charron exprime des préoccupations quant à la présence d'un conteneur commercial à proximité de son terrain et du plan d'eau.

Madame Raulende Latourelle s'informe de ce que comprend le forfait clé en main.

Madame Diane Brazeau mentionne que les procès-verbaux ainsi que les ordres du jour ne sont pas mis à jour sur le site web de la municipalité et que ce serait grandement apprécié qu'ils le soient.

**17. Levée de l'assemblée
2022-10-R12340**

Yves Morin appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h35.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Lynn Kearney Directrice générale par intérim
Greffière-trésorière par intérim